

Le 21 mars 2019

## **COMMUNIQUÉ**

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE du 24 avril 2019**

#### **MODALITÉS de MISE à DISPOSITION des DOCUMENTS PRÉPARATOIRES**

---

Les actionnaires de la société sont invités à participer à l'assemblée générale mixte qui se tiendra le 24 avril 2019 à Paris 17<sup>e</sup>, Salle Wagram, 39-41 avenue de Wagram.

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO le 18 mars 2019 et l'avis de convocation sera publié dans un journal d'annonces légales le 6 avril 2019 et au BALO le 5 avril 2019.

Les documents préparatoires à l'assemblée énoncés par l'article R.225-73-1 du Code de commerce sont mis en ligne sur le site internet de la société [www.eiffage.com](http://www.eiffage.com) ce jour.

Les documents prévus par l'article R.225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée.

Conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- Tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents, le cas échéant, à sa demande expresse, par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- Tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société.

